



MED Dé.Co.U.Plages

Méthodologies d'Economie Durable
pour les Déchets Côtiers
Utilisables des Plages

PROJET MED DÉ.CO.U.PLAGES – RÉF. : IS_3.2_086

R. 4.5 - Memorandum of Understanding (MoU) – "Promotion des initiatives d'économie circulaire pour la gestion innovante et durable de la posidonie et des plastiques"

Mai 2023 – vs. 01





MED Dé.Co.U.Plages

Méthodologies d'Economie Durable
pour les Déchets Côtiers
Utilisables des Plages

INDICE

1. OBJET DU MÉMORANDUM	3
2. SIGNATAIRES	3
3. le MoU	5





MED Dé.Co.U.Plages

Méthodologies d'Economie Durable
pour les Déchets Côtiers
Utilisables des Plages

1. OBJET DU MÉMORANDUM

Le présent protocole d'accord (MoU) a pour objet d'exprimer les ententes et les intérêts communs des Partenaires et Partenaires associés du projet MED Dé.Co.U.Plages et des autres sujets publics et privés ("Membres"), en en ligne avec la vision et les grands objectifs proposés à travers la mise en œuvre des actions du projet MED Dé.Co.U.Plages qui, dans le cadre de la Le "Groupe de Tache 4" avaient pour objectif de "Développer/sélectionner des méthodologies et des modèles innovants pour la gestion et l'utilisation éventuelle des Posidonies échouées et des accumulations de matériaux plastiques, avec la participation des acteurs locaux". Au sein de ce groupe d'activités, des actions d'implication et de formation des acteurs, décideurs publics et entreprises sur ces enjeux ont été anticipés en Italie et en Tunisie. A travers le projet, sur la base d'une méthodologie partagée entre les partenaires du projet et avec la contribution d'entreprises italiennes et tunisiennes impliquées dans le cours de formation et d'encadrement, certains modèles de gestion innovants et durables des posidonies échouées et des déchets ont également été identifiés (notamment en plastique). Les fiches récapitulatives relatives à ces modèles sont jointes à la présente convention.

2. SIGNATAIRES

Bénéficiaire Principal du projet MED Dé.Co.U.Plages	Ass.For.SEO
PP1	
PP2	
PP3	
PP4	
Partenaire Associé 1	
Partenaire Associé 2	
Partenaire Associé 3	





MED Dé.Co.U.Plages

Méthodologies d'Economie Durable
pour les Déchets Côtiers
Utilisables des Plages

Partenaire Associé 4	
Partenaire Associé 5	
Partenaire Associé 6	
Partenaire Associé 7	
Partenaire Associé 8	
Partenaire Associé 9	
[INSÉRER LES AUTRES SIGNATAIRES]	





3. LE MOU

Progetto MED Dé.Co.U.Plages

Memorandum of Understanding

pour le développement d'un cadre collaboratif destiné à la promotion et à la mise en œuvre d'initiatives d'économie circulaire pour la gestion innovante des posidonies échouées et des plastiques.

Ce document constitue un accord entre :

- BP
- PP1
- PP2
- PP3
- PP4
- PP5
- PP6

et les autres sujets, publics et privés, qui ont manifesté leur volonté d'adhérer à l'accord susvisé, notamment :

- [INSÉRER SIGNATAIRES]

conjointement indiqué comme les "parties", qui vise à établir un cadre collaboratif pour la promotion d'initiatives transfrontalières d'économie circulaire, sur la base de la méthodologie, des outils et des modèles innovants développés par le projet MED Dé. Co.U. Plages.





MED Dé.Co.U.Plages

Méthodologies d'Economie Durable
pour les Déchets Côtiers
Utilisables des Plages

L'accord s'inscrit dans le cadre des résultats des efforts déployés dans le cadre du projet MED Dé.Co.U.Plages, cofinancé par le programme de coopération transfrontalière Italie-Tunisie 2014-2020.

Article 1 – Vision et objectifs partagés

Le projet MED Dé.Co.U.Plages a proposé une méthodologie spécifique pour le développement d'initiatives d'économie circulaire qui impliquent des modèles et des solutions innovantes pour la gestion et la valorisation éventuelle des posidonies échouées et des déchets (notamment plastiques), offrant une VISION et un MODELE du futur système de management comme suit :

« L'implication active et la collaboration entre les différents acteurs concernés (organismes publics, entreprises, startups, touristes responsables), sur la base de l'approche et de la méthodologie MED Dé.Co.U.Plages, permettent d'identifier des modèles de gestion des Posidonies échouées et des déchets et des solutions d'économie circulaire visant à réduire la consommation de ressources naturelles et l'impact environnemental des activités économiques, principalement dans les zones côtières ».

Cette vision a été concrètement présentée dans la « Réalisation 4.5 - Développer/sélectionner des méthodologies et des modèles innovants pour la gestion et l'utilisation possible des posidonies échouées et des accumulations de matériaux plastiques, avec la participation des acteurs locaux », au sein de laquelle des modèles innovants ont été développés qui, pris dans leur ensemble, représentent donc une idée partagée des partenaires du projet MED Dé.Co.U.Plages qui a été adopté par toutes les parties signataires et qui font partie intégrante du Mémorandum (Annexe 1).

Sur la base de cette vision et des modèles partagés, les partenaires et les signataires conviennent des principaux objectifs suivants qui ont été définis comme des recommandations appropriées pour le développement futur de la coopération sur le développement d'initiatives d'économie circulaire (sans préjudice des contraintes découlant de la législation actuelle et la référence aux bonnes et correctes pratiques de gestion) relatives aux Posidonies échouées et aux déchets (notamment plastiques) :





MED Dé.Co.U.Plages

Méthodologies d'Economie Durable
pour les Déchets Côtiers
Utilisables des Plages

OBJ1 – Mettre en place un cadre collaboratif d'échange d'informations et de bonnes pratiques visant à implémenter des mécanismes innovants de gestion des posidonies échouées et des plastiques dans une perspective d'économie circulaire.

OBJ2 – Encourager et favoriser l'adoption, le développement et l'adaptation éventuelle de modèles et solutions durables de gestion des posidonies échouées et des déchets (notamment plastiques) développés dans le cadre du projet MED Dé.Co.U.Plages aux niveaux transnational/transfrontalier et/ou national et/ou local.

Article 2 – Coopération

En référence à la vision partagée mentionnée ci-dessus, ainsi qu'aux principaux objectifs soulignés à l'article 1, en plus des efforts déjà partagés dans le développement du Projet MED Dé.Co.U.Plages, les parties entendent coopérer davantage comme suit :

- les Partenaires du projet MED Dé.Co.U.Plages identifient une personne de contact/point de contact (un pour chaque partenaire) à contacter avec des communications spécifiques afin d'activer - dans la mesure du possible - tout type d'initiative ultérieure visant à atteindre les objectifs de référence. Les personnes de contact/points de contact sont identifiées comme suit :
 - o LP, Ass.For.SEO : [INSÉRER LE NOM ET L'E-MAIL]
 - o PP1, AMP Egadi : [INSÉRER LE NOM ET L'E-MAIL]
 - o PP2, ISPRA : [INSÉRER LE NOM ET L'E-MAIL]
 - o PP3, INSTM : [INSÉRER LE NOM ET COURRIEL]
 - o PP4, FST : [INSÉRER LE NOM ET L'E-MAIL]
- tous les signataires s'engagent à partager les meilleures pratiques et à mettre à disposition la connaissance des outils, des technologies et des initiatives innovantes en appui à un effort commun visant à introduire des mécanismes innovants de gestion des posidonies échouées et des plastiques dans une perspective d'économie circulaire au niveau transnational, national, régional et local ;
- tous les signataires s'engagent, si les conditions du contexte le permettent, à favoriser l'adoption, le développement et l'adaptation éventuelle de modèles et de solutions durables de gestion des Posidonies échouées et des déchets (notamment plastiques) développés dans le cadre du Projet MED Dé.Co.U.Plages au niveau transnational/transfrontalier et/ou national et/ou local ;





MED Dé.Co.U.Plages

Méthodologies d'Economie Durable
pour les Déchets Côtiers
Utilisables des Plages

- tous les signataires s'engagent à identifier et à proposer des initiatives visant à poursuivre les objectifs du présent protocole, en profitant également de l'opportunité de la nouvelle période de programmation 2021-2027 pour définir, le cas échéant et dans la mesure du possible, une participation conjointe aux projets de l'UE et à d'autres projets ou initiatives coordonnées au niveau transfrontalier.

Article 3 - Engagement

Le présent Mémoire n'implique aucun engagement de fonds et, plus généralement, aucune des dispositions rapportées ne doit être comprise et exécutée comme une obligation légale ou financière des parties signataires.

Cet accord n'implique pas un engagement obligatoire ou exclusif d'impliquer uniquement les parties dans la conception et la mise en œuvre de nouveaux projets.

Article 4 – Entrée en vigueur et durée, relation avec d'autres accords

La date de la signature du Mémoire entre les parties représente l'entrée en vigueur de l'accord.

Les parties conviennent de sa durée dans la prochaine période de programmation, jusqu'au 31/12/2027, sauf si l'une des parties exprime sa volonté de se retirer de l'accord.

Le présent protocole n'affecte pas les autres accords sur des sujets ou initiatives spécifiques que les parties ont l'intention de signer et ne modifie en rien la possibilité pour les parties de définir de nouveaux engagements.

Article 5 – Structure et modifications du contrat

Cet accord est ouvert à la signature d'autres parties, en plus des parties qui le signent en premier.

L'adhésion de ces sujets supplémentaires peut se faire par une candidature spontanée adressée à l'un des représentants/points de contact désignés sur la base du présent accord et est conditionnée à l'expression de la non-opposition des autres parties.





MED Dé.Co.U.Plages

Méthodologies d'Economie Durable
pour les Déchets Côtiers
Utilisables des Plages

Cet accord peut être modifié sur demande écrite de plus de la moitié des parties.

Toute modification de l'accord doit donc être partagée et convenue d'un commun accord entre les parties.

Les modifications doivent être apportées par procédure écrite et entreront en vigueur une fois signées par toutes les parties.

Une fois entrés en vigueur, les amendements font partie intégrante du présent Mémorandum.

Ce Mémorandum comprend une partie introductive et 5 articles, et est disponible en italien et en français.

